

VOEU N°DL20240216 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/12/2024 ; que la liste des délibérations ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h59) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h37) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h45) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY

ABSENTS REPRESENTES

M. Daniel FAYOLLE a donné procuration à M. Régis CADEGROS
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à compter de 23h59)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT (à compter de 23h37)
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h45)
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

VOEU DU GROUPE "SAINT-CHAMOND D'ABORD" - POUR LE RÉTABLISSEMENT DES FEUX DE LA SAINT-JEAN : FÊTE POPULAIRE HISTORIQUE !

Mme Isabelle SURPLY expose ce qui suit :

Le 6 novembre 2024 notre groupe a proposé à la majorité municipale de St-Chamond de rétablir la fête des conscrits. Cette dernière a refusé pour des motifs absurdes... La déception fut grande chez un bon nombre d'habitants. Il est vraiment dommage que l'aveuglement politique des uns freine égoïstement le développement de l'attractivité de la ville.

Alors que le Maire fait campagne pour redorer son blason avec l'argent de la commune, 80 000€ (Horizon 2035), une des premières réunions publiques aura eu le mérite de rapporter des propos extrêmement intéressants...

En effet, Le Progrès, dans son reportage du 5 décembre, a retranscrit les propos des participants à la réunion publique du commerce et de l'attractivité de la Ville.

Je cite : « Il faut une fête populaire qui permette d'intégrer les Ehpad, les écoles, propose une commerçante. Un projet commun de la population et dont on pourrait être fiers. » Tiens donc ! Quel dommage d'avoir dépensé autant d'argent public alors que notre groupe le proposait déjà dans son programme municipal en 2020.

D'ailleurs, votre adjointe aux associations a affirmé lors du dernier conseil municipal, que « ce type de festivités, comme la fête des conscrits, étaient des habitudes rurales, et qu'elle n'avait jamais reçu de demande dans ce sens. » Raté ! Non seulement ce sont des traditions historiques, contrairement à ce que vous avez affirmé, mais en plus les habitants que vous auditionnez le réclament... Doublement raté.

Pour participer à la redynamisation du centre et de la Ville, il faut remettre à l'honneur et rétablir les fêtes populaires identitaires de la commune : la fête de la Saint Ennemond, le 28 septembre, les fêtes des Classes, les conscrits, etc. Mais aussi et surtout : les Feux de la Saint Jean, d'où nous vient le gentilé « Couramiaud ».

Tout le monde sait cela ! Au Moyen-Âge, on chassait les chats noirs car ils portaient malheur. On disait donc que l'on courrait le miaou. Les habitants de Saint-Chamond sont ainsi devenus les courres à miaou, les Couramiauds.

C'est d'ailleurs avec satisfaction et un certain amusement que nous voyons, le maire, les élus de la majorité municipale se réapproprier le gentilé dans sa communication... comme quoi, l'opposition les inspire.

Il est donc temps d'écouter les habitants et de rétablir ce qui doit l'être. Puisque vous vouliez, et je vous cite, Mme L'adjointe aux associations « une fête ancrée traditionnellement dans notre ville ». (conseil du 06/11/2024).

Voeu : La Ville de Saint-Chamond s'engage à rétablir la fête populaire et

historique des Feux de la Saint-Jean pour l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 2 voix pour,

37 contre

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY

DÉCIDE :

- **de rejeter** ce vœu.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 18/12/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne